



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE HAUT-ST-FRANÇOIS
VILLE DE EAST ANGUS

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 843 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES
PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 747 (RETRAIT DE
L'OBLIGATION RELATIVE AUX CLAPETS ANTIRETOUR)**

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance tenue le 3 avril 2023, le conseil municipal a adopté le projet de *Règlement numéro 843 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le Règlement de construction numéro 747* (retrait de l'obligation relative aux clapets antiretour).

Ce projet de règlement a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Ville en cas de non-respect de ce règlement. Conséquemment, ce projet de règlement a également pour objet de retirer l'obligation relative aux clapets antiretour prévue au *Règlement de construction numéro 747* afin d'éviter toute incongruité entre ces règlements.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 17 avril 2023 à 13 h 30 à l'hôtel de ville de East Angus située au 200 rue Saint-Jean Est à East Angus.

Lors de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou un membre du conseil désigné par la mairesse expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : **WWW.EASTANGUS.CA**. Également, une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau du greffier-trésorier, situé au 200 rue Saint-Jean Est aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

East Angus, le 6 avril 2023.

Bruno Poulin, CPA CMA
Greffier-trésorier